

Aperçu des prestations

World Mastercard® Standard/Visa Classic



PRESTATIONS	Programme de bonification pointup	1 CHF dépensé ¹ = 1 point
Programme partenaire	Avantages Mastercard® Priceless® Cities	oui
Assurances voyage²	Assurance accidents moyens de transport (invalidité ou décès)	300 000 CHF
	Frais de recherche, de sauvetage et de dégagement	60 000 CHF
Assurances suppl.	Assurance du solde	optionnelle, payante
Service de Cartes	Retrait d'espèces	oui
	Option de paiement par acomptes ³	oui
	Application Swisscard avec notification de solde ⁴	gratuite
	Payer sans contact	oui
	Paiement mobile ⁵	oui
	3-D Secure – shopping en ligne sûr	oui
	Service clientèle	oui, 24 h
	Limite de dépenses (dépend de la solvabilité)	10 000 CHF
	Remplacement de la carte	48 heures (en général)
	Pas de responsabilité ⁶ en cas de vol ou de perte de la carte	oui
	Tenue de compte (monnaie)	CHF
Modes de paiement	Système de recouvrement direct (LSV)	oui
FRAIS	Cotisation annuelle carte principale	130 CHF
	Cotisation annuelle carte supplémentaire	65 CHF
	Retrait d'espèces aux distributeurs ou aux guichets bancaires	4%, au min. 10 CHF
	Transactions provenant de loterie, de paris et de casinos	4%, au min. 10 CHF
	Frais pour transactions en monnaie étrangère ou à l'étranger	2,5%
	Taux d'intérêt annuel ⁷ à partir de la date de comptabilisation	13%
	Frais pour la facture papier	1.95 CHF
	Copie facture mensuelle (par ordre)	10 CHF
	Double facture mensuelle à la propre adresse ou à une tierce adresse (forfait annuel)	25 CHF
	Envoi à l'étranger (par facture mensuelle)	1 CHF
	Frais de versement PostFinance (frais facturés par la Poste pour versements d'espèces au guichet postal)	selon le tarif postal actuel
	Carte de remplacement (p.ex. en cas de perte, de vol ou de dommage intentionnel)	25 CHF
	Envoi de la carte par exprès ou par coursier	frais effectifs, au min. 25 CHF
	Frais pour rappel de paiement	30 CHF
	Recherche d'adresse	25 CHF

1 Hors frais, intérêts, arriérés, retraits d'espèces, paiements des transferts et des opérations de change (aussi en substituts monétaires, tels que monnaie cryptée, Traveler Cheques, chargement des moyens de paiement sans espèces, etc.) ainsi qu'aux négociants en titres, paiements des prestations liées à la carte (p. ex., assurances optionnelles), ainsi que jeux de hasard et prestations semblables aux jeux de hasard.

2 Vous trouverez les dispositions détaillées (y compris les sommes d'assurance et les exclusions de responsabilité) dans les conditions d'assurance (incl. informations pour les assurés des assurances collectives) que vous pouvez consulter sur le site swisscard.ch ou demander auprès de Swisscard AECS GmbH.

3 L'octroi d'un crédit est interdit s'il entraîne un surendettement.

4 En fonction du produit de carte, certaines prestations de l'émettrice proposées dans/via l'application Swisscard ne sont pas disponibles, ou le sont de manière limitée, ou encore contre paiement. La prise en compte des transactions peut présenter des retards relativement à la notification (pas de données en temps réel).

5 Informations détaillées sur swisscard.ch/mobile-payment

6 Pas de responsabilité, dans la mesure où tous les devoirs de diligence et de collaboration en vertu des Conditions générales (CG) ont été respectés.

7 Les dérogations s'appliquent le cas échéant aux contrats existants. Le taux d'intérêt annuel applicable se trouve sur la facture mensuelle actuelle de l'émettrice ou bien peut être demandé à tout moment au service clientèle de l'émettrice.